

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Arrêté du 7 avril 2014 relatif à la liste des sportifs de haut niveau

NOR : FVJV1407885A

La ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports,

Vu le code du sport, notamment ses articles L. 221-2, R. 221-1 à R. 221-8 et A. 231-3 à A. 231-8 ;

Vu les décisions et avis de la Commission nationale du sport de haut niveau relatifs aux critères de délivrance de la qualité de sportif de haut niveau et au nombre de ces sportifs par discipline ;

Sur propositions des fédérations concernées,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, sont inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau les sportifs dont les noms figurent en annexe du présent arrêté et relevant des fédérations françaises suivantes :

- athlétisme ;
- automobile ;
- badminton ;
- basket-ball ;
- bowling ;
- cyclisme ;
- danse ;
- escrime ;
- études et sports sous-marins ;
- football ;
- golf ;
- handball ;
- handisport ;
- hockey ;
- judo-jujitsu, kendo et disciplines associées ;
- karaté et disciplines associées ;
- lutte ;
- natation ;
- pelote basque ;
- roller sports ;
- rugby ;
- rugby à XIII ;
- savate ;
- ski ;
- sport adapté ;
- sport boules ;
- squash ;
- tennis de table ;
- voile ;
- volley-ball.

**Art. 2.** – La durée de la validité des inscriptions est fixée, pour chaque sportif, en annexe au présent arrêté (1).

**Art. 3.** – Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 avril 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des sports,*  
T. MOSIMANN

---

(1) Les annexes au présent arrêté sont tenues à disposition du public sur le site internet relevant de la ministre chargée des sports (<http://www.sports.gouv.fr>).

Nom Prénom	Fédération	Catégorie	Fin de droit	Club (Code postal)
<a href="#">SACRE</a> Aurore	Fédération Française de Natation	Senior	31/10/2014	17400

Page 1 / 1

[Effectuer une autre sélection](#)

Dernière mise à jour le 1er novembre 2013

[Réseau](#)

[Presse](#)

[Associations](#)

[Jeunes](#)

Le ministère en charge des sports s'appuie sur un réseau de services déconcentrés, pour être au plus proche des territoires et des usagers, et d'établissements publics nationaux, pour répondre aux enjeux d'accompagnement et d'expertise.

[Découvrir notre réseau](#)

Espace dédié à la presse. Inscrivez-vous aux alertes presse : Retrouvez tous les communiqués, les discours, les vidéos, les contacts et l'agenda de la ministre, Najat Vallaud-Belkacem.

[Accéder à l'espace presse](#)

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DES DROITS DES FEMMES, DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

#### Arrêté du 7 avril 2014 relatif à la liste des sportifs Espoirs

NOR : FVJV1407883A

La ministre des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports,  
Vu le code du sport, notamment ses articles L. 221-2, R. 221-1 à R. 221-8 et A. 231-3 à A. 231-8 ;  
Vu les décisions et avis de la Commission nationale du sport de haut niveau relatifs aux critères de délivrance de la qualité de sportif Espoir et au nombre de ces sportifs par discipline ;  
Sur propositions des fédérations concernées,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – A compter du 1<sup>er</sup> avril 2014, sont inscrits sur la liste des sportifs Espoirs les sportifs dont les noms figurent en annexe du présent arrêté et relevant des fédérations françaises suivantes :

- athlétisme ;
- automobile ;
- badminton ;
- danse ;
- golf ;
- handball ;
- karaté et disciplines associées ;
- natation ;
- pelote basque ;
- savate, boxe française et disciplines associées ;
- sport boules ;
- voile ;
- volley-ball.

**Art. 2.** – La durée de la validité des inscriptions est fixée, pour chaque sportif, en annexe au présent arrêté (1).

**Art. 3.** – Le directeur des sports est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 avril 2014.

Pour la ministre et par délégation :  
*Le directeur des sports,*  
T. MOSIMANN

---

(1) Les annexes au présent arrêté sont tenues à disposition du public sur le site internet relevant de la ministre chargée des sports (<http://www.sports.gouv.fr>).



## 21. Liste des sportifs Espoirs et des partenaires d'entraînement

jeudi, 25 avril 2013

					postal)
<b>BAILLARGUET</b> Nicolas	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	
<b>DURIVAUULT</b> Juliette	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	86800	
<b>ETIEN</b> Marvin	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	
<b>GAUDUEL</b> Tonin	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	
<b>GOURNIAT</b> Pierrick	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17000	
<b>HENRY</b> <b>ARRENOUS</b> Pierre	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	86800	
<b>HOSSEIN</b> Thomas	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	
<b>IDIER</b> Inès	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	86000	
<b>LEGER</b> Manon	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	16000	
<b>PRIMM</b> Maximilien	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	
<b>SACRE</b> Adeline	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	
<b>TONDUT</b> Jules	Fédération Française de Natation	Partenaire d'entrainement	31/10/2014	17000	
<b>WILCZYNSKI</b> Léa	Fédération Française de Natation	Espoir	31/10/2014	17400	

Page 1 / 1

[Effectuer une autre sélection](#)